

Réactualisation de l'AFGSU de niveau 1

Ce programme vise à :

- Etre capable de reconnaître et prendre en charge une urgence vitale, seul puis en équipe, en pratiquant des gestes simples non invasifs jusqu'à l'arrivée des secours médicaux
- Etre capable de reconnaître, d'alerter et d'aider à la mise en place des mesures de protection face aux risques collectifs

CATÉGORIE PROFESSIONNELLE

Conformément à l'Arrêté du 30 décembre 2014 paru au JO le 13 janvier 2015 relatif à l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence

- Pharmacien
- Chirurgien-dentiste
- Paramédicaux
- > Aide-soignant
- > Auxiliaire de puériculture
- > Manipulateur d'électroradiologie médicale (ERM)
- > Masseur-kinésithérapeute
- > Puéricultrice Diplômée d'Etat
- > Infirmiers
- * Infirmier Diplômé d'Etat (IDE)
- * Infirmier Anesthésiste Diplômé d'Etat (IADE)
- * Infirmier de Bloc Opératoire Diplômé d'Etat (IBODE)
- Biologiste

CONCEPTEUR



Réactualisation de l'AFGSU de niveau 1

Ministère de la Santé et des solidarités.

FORMATEUR

Infirmier(e)s expérimentés travaillant dans les services d'urgence de soins intensifs ou de réanimation – Anesthésistes Diplômés d'Etat – Formateurs AFGSU conventionnés CESU 59.

METHODE – MODE D'EXERCICE DU PARTICIPANT

Méthode démonstrative.

Mode d'Exercice du Participant : Formation mixte

CONTENU

ACQUISITION ET PERFECTIONNEMENT DES CONNAISSANCES

> Le contenu de la formation répond aux exigences de l'Arrêté du 3 mars 2006, ainsi qu'au contenu du CESU du Nord et de l'ANCESU :

- Pré test
- L'hémorragie
- Les brûlures
- L'obstruction totale des voies aérienne Adulte +Nourrisson
- L'inconscient qui respire : PLS
- Prise en charge de l'inconscient qui ne respire pas Adulte et Pédiatrie
- Thèmes à la demande des participants en rapport avec le contenu du programme initial de l'AFGSU
- Post test + correction

Réactualisation de l'AFGSU de niveau 1

EVALUATION DES ACQUIS DE LA FORMATION permettant la mise en place et le suivi d'actions d'amélioration

A l'issue de la formation :

– Evaluations et mises en situation : individuelle et collective

Le formateur remplira les fiches d'évaluation individuelles qui seront transmises au CESU qui délivrera une Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence datée et signée.

Conformément à l'arrêté du 30 décembre 2014, « la validité de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1 et 2 est de quatre ans. Le renouvellement de l'attestation est effectué après des séances de réactualisation des connaissances organisées par une des structures de formation autorisées des professionnels de santé ».

A l'issue de la formation, des évaluations des acquis de la formation (Article L.6353-1 du CDT) et de la satisfaction seront réalisées par le formateur. Le prestataire délivrera au stagiaire une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.